ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

campagnes électorales

Question écrite n° 31478

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'interdiction de publier des sondages électoraux la semaine précédant une élection. Les élections européennes du 13 juin dernier ont une nouvelle fois mis en évidence que la loi de 1977 n'est plus adaptée aux réalités actuelles et plus particulièrement aux évolutions technologiques de ces dernières années. En effet, les internautes (utilisateurs d'Internet) français peuvent consulter les sites de journaux étrangers francophones autorisés à publier dans la plus stricte légalité certains sondages alors que, dans le même temps, nombre de nos concitoyens ne possédant pas le matériel approprié sont privés de ces mêmes informations. Dans un tel contexte, les poursuites de plusieurs quotidiens français pour infraction à la loi paraissent de moins en moins justifiées et crédibles, d'autant que la publication de ces sondages pourrait répondre à un souci de contribuer à l'égal accès de nos concitoyens aux informations et aux idées. Aussi, sans remettre en cause les intentions louables et justifiées qui ont prévalu lors de l'élaboration de la loi de 1977, il souhaiterait savoir s'il entend prendre des mesures visant à adapter cette législation dépassée par l'évolution des techniques et des nouvelles technologies.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de M. le Premier ministre sur la publication et la diffusion des sondages d'opinions avant les élections. Les conditions de diffusion et de publication des sondages avant les scrutins font l'objet d'une réflexion dans le cadre des mesures destinées à moderniser la vie politique. Si la révision de la loi du 19 juillet 1977 peut apparaître comme une perspective possible à l'issue de ce travail, les priorités actuellement retenues dans le calendrier parlementaire ne permettent pas en tout état de cause d'envisager un examen rapide par le Parlement d'un tel projet de loi.

Données clés

Auteur : M. Thierry Mariani
Circonscription : Vaucluse (4e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 31478
Rubrique : Élections et référendums
Ministère interrogé : intérieur
Ministère attributaire : Premier Ministre

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 juin 1999, page 3575
Réponse publiée le : 13 mars 2000, page 1605